

PROJET DE ZAC BEAUVAIS-VALLEE DU THERAIN A BEAUVAIS



**PARTICIPATION DU PUBLIC
PAR VOIE ELECTRONIQUE
SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET
PROPOSITIONS DU PUBLIC**

RAPPELS

La participation du public s'est déroulée du jeudi 24 octobre 2019 au lundi 25 novembre 2019 inclus.

Le dossier soumis à la participation du public comprenait :

- la notice explicative sur la procédure de participation du public
- l'étude d'impact et son résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact et le mémoire en réponse de la CAB
- le projet de dossier de création de la ZAC (rapport de présentation, plan de situation, périmètre de la ZAC, non exigibilité de la taxe d'aménagement)
- la délibération du 26 juin 2015 tirant le bilan de la concertation

Les personnes intéressées pouvaient prendre connaissance du dossier selon les modalités suivantes :

- sur le site internet de la CAB : <http://www.beauvaisis.fr/>
- sur support papier dans les locaux de la CAB au 48 Rue Desgroux 60005 BEAUVAIS, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00

Des renseignements complémentaires pouvaient être obtenus auprès de la personne responsable du projet : Madame Caroline Cayeux, Présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, à l'adresse postale suivante : communauté d'agglomération du Beauvaisis 48 rue Desgroux 60005 Beauvais Cedex ou à l'adresse électronique suivante : zac.valleedutherain@beauvaisis.fr

Le public pouvait consigner ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse suivante : zac.valleedutherain@beauvaisis.fr jusqu'au 25 novembre.

PROPOSITIONS ET OBSERVATIONS REÇUES

Aucune remarque ni proposition n'ont été émises durant la phase de mise à disposition du dossier.

Cette synthèse sera consultable sur le site internet de la communauté d'agglomération du Beauvaisis pendant trois mois à partir de la décision relative à la création de la ZAC.

PROJET DE ZAC BEAUVAIS-VALLEE DU THERAIN A BEAUVAIS



**PARTICIPATION DU PUBLIC
PAR VOIE ELECTRONIQUE
DECISION MOTIVEE DE LA
COLLECTIVITE SUITE AUX
OBSERVATIONS**

DECISION MOTIVEE DE LA COLLECTIVITE SUITE AUX OBSERVATION

A l'issue de la participation du public par voie électronique et en l'absence d'observations, le projet de création de la ZAC, tel que mis à disposition du 24 octobre au 25 novembre 2019 n'appelle pas d'ajustement particulier.

Il va donc être proposé à la délibération du conseil communautaire du 13 décembre 2019.